Commune de MARCHAMP

Cerin - Marchamp - Vercraz

2022-2023



Sommaire

Vie Municipale : .....Page 3
Budget primitif 2022 …. .....Page 5
Bibliothèque de Marchamp : .....Page 6
Vie Associative :
Les Amis du patrimoine : .....page 7
Le Musée de Cerin ..... page 8
La société de Chasse : ..... page 9
Vie Scolaire : ..... Page 10
Infos Pratiques : ..... page 12
La CCPA - Communauté de Communes Plaine de l'Ain :..... page 14
Infos Utiles : .....page 16
État Civil : .....page 19
Numéros Utiles : ..... page 20

Le Mot du Maire

Chères habitantes, chers habitants de Marchamp,

Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Des vœux de bonne santé tout d'abord pour vous et vos proches, des vœux de joie et de bonheur, et des vœux de prospérité.

Dans ce monde fracturé et avec l'année difficile que nous venons de traverser et son lot de nouvelles inquiétantes, mettons l'accent sur la solidarité, la convivialité et le soutien aux plus faibles, quels que soient leur âge ou leur situation.

Retrouvons-nous régulièrement pour des événements festifs, participons aux fêtes et animations de nos associations, retrouvons un cœur de vie dans le village et les hameaux de Marchamp.

Je vous donne rendez-vous avec plaisir le 14 janvier pour vous présenter mes vœux de vive voix.

Jean MARCELLI

Jean MARCELLI, Maire,
le Conseil Municipal,

ont le plaisir de vous convier aux vœux de la municipalité, le
samedi 14 janvier 2023 à 19h
à la salle des Fêtes (derrière la Mairie)

Suivis d'un apéritif autour d'un buffet

Les actions et interventions en 2022 !

Les bâtiments communaux :

Comme prévu initialement, la salle des fêtes, désormais proposée à la location toute l'année, a été entièrement sonorisée.

Les modalités de mise à disposition des bâtiments de l'association du Musée et de la Société de Chasse ont été revues.

Le conseil s'est penché sur le potentiel d'amélioration énergétique de l'appartement communal, en faisant établir un diagnostic sur lequel la commune pourra s'appuyer pour définir des travaux de rénovation.

La commune a décidé d'adhérer au groupement de communes du Syndicat d'Electricité de l'Ain pour l'achat d'énergie, afin de bénéficier de tarifs plus intéressants, face aux augmentations annoncées pour l'année à venir.

Les travaux :

Le projet d'aménagement de terrain qui permettra d'organiser le stationnement à Cerin est finalisé : le cabinet GSM a été retenu pour la maîtrise d'œuvre et l'étude d'exécution. Une étude géotechnique a été commandée afin de définir de manière précise les caractéristiques du terrain et les techniques de soutènement à mettre en œuvre.

Un accord a été trouvé avec les riverains, qui acceptent l'étalement de déblais sur leur terrain, permettant ainsi de réduire le dénivelé entre eux et la plateforme et de diminuer la hauteur de soutènement nécessaire. Parallèlement, une permission de voirie leur sera accordée sous la forme d'un accès au terrain communal.

Les bois communaux



Christian GUIGARD a cédé son exploitation agricole fin décembre 2022 pour une retraite bien méritée.

Le conseil municipal lui souhaite bonne route pour cette nouvelle vie !

Noélie FUSILLET et Romain CLAVEL ont ainsi créé le GAEC DE LA BRIVE

Tous nos voeux de réussite et de prospérité à Marchamp !

Vie Municipale

La commune a mis à l'affouage plusieurs parcelles de bois afin de répondre à la demande de l'année en cours, mais également des deux années suivantes.



La commune a également procédé à deux ventes de bois. L'une concernait les bois arrachés lors des travaux de la piste et l'autre du bois sur pied.

Cette année, le conseil a décidé de réglementer de manière officielle la pratique de l'affouage par l'adoption d'un règlement. Celui-ci s'applique à compter de la campagne 2022/2023.

A l'occasion de son expiration, le bail de location des droits de chasse sur les terrains communaux dont bénéficie la Société de chasse de Marchamp a été renouvelé dans les mêmes conditions, et pour 9 années.

Le service aux usagers :

Depuis le 1er janvier 2022, les dépôts de demande d'autorisations d'urbanisme peuvent être dématérialisés. Un règlement a été adopté pour définir les contours de ce nouveau service.

La commune a adopté ses rapports sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'assainissement collectif et d'eau potable. Ils ont été mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr

Depuis le 1er juillet 2022, selon l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021, la commune a choisi de publier sur son site internet les Procès-Verbaux des séances du Conseil, tout en les tenant, à la disposition des usagers en mairie sous format papier.

A la suite de l'adoption du PCS (Plan Communal de Sauvegarde), le conseil a choisi une application téléphonique d'alerte : ILLIWAP, qui permet d'être informé par la commune sous forme de notification.

Le service administratif :

La Convention @ctes avec la Préfecture de l'Ain a été renouvelée. Elle permet la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Conformément à la demande du législateur, le débat portant sur la protection sociale complémentaire des agents a été mené en séance du Conseil municipal afin de se préparer aux échéances de 2025 et 2026 entraînant une participation obligatoire de la commune à la prévoyance et à la complémentaire santé de ses agents, tout comme le secteur privé.

Dans l'optique du recensement de 2023, deux postes d'agents recenseurs ont été créés sous CDD.

Le CDD du service technique à 8h hebdomadaire est prolongé, jusqu'à la nomination de l'agent sur le poste au 1er trimestre 2023

A la suite de la démission du 2ème adjoint, le tableau du Conseil Municipal a été mis à jour avec désormais l'organisation suivante :

- Le maire
- 1er adjoint
- 2ème adjointe
- Conseiller Délégué aux travaux



Quelques projets pour 2023

Le Conseil Municipal poursuit le suivi et l'entretien du patrimoine et les bâtiments du village et des hameaux.

Sont notamment déjà prévus : l'isolation de deux pièces d'habitation, reprise de couvertines et des murs de la Cure, ainsi la restauration du toit de l'annexe.

Un démoussage, puis la reprise du toit et la pose de chéneaux pour le Four de Marchamp sont programmés.

Un projet global du Musée, du bâtiment de la buvette et du local de chasse, en collaboration avec les associations concernées verra le jour : mise aux normes électriques et modification de l'éclairage du musée, changement du toit avec isolation et plafond.

Un changement des portes d'entrée du Musée, et la pose d'une nouvelle enseigne sont également prévus.

Le terrain limitrophe à la buvette du musée sera également aménagé pour permettre l'accès et le stationnement de véhicules plus facilement, et ainsi désengorger les rues du village.



BUDGET PRIMITIF 2022

Section de Fonctionnement	**399 000,00 €**
DEPENSES	
Chapitre	*Montant*
Charges à caractère général	72 900,00 €
Charges de personnel	37 920,00 €
Atténuations de produits	8 850,00 €
Dépenses imprévues	17 000,00 €
Autres charges de gestion courante	101 867,78 €
Intérêts des emprunts	1 340,00 €
Provisions pour risque	400,00 €
Virement à la section d'investissement	142 422,22 €
Dotations aux amortissements	16 300,00 €
RECETTES	
Chapitre	*Montant*
Excédents antérieurs	177 149,46 €
ventes	1 240,00 €
Impôts	157 000,00 €
Dotations	35 281,00 €
Revenus immobiliers	8 931,81 €
Produits exceptionnels	19 397,73 €

Section d'Investissement	**430 700,00 €**
DEPENSES	
Chapitre	*Montant*
Subvention d'investissment école de Lhuis	5 875,32 €
Capital des emprunts	44 124,68 €
Investissements	204 192,00 €
Immobilisations en cours	175 708,00 €
Actions	100,00 €
Intégration d'actif	700,00 €
RECETTES	
Chapitre	*Montant*
Excédents antérieurs	188 547,27 €
Dotations et fonds de réserve	30 156,73 €
Subventions d'investissement	52 573,78 €
Virement de la section d'investissement	142 422,22 €
Amortissements	16 300,00 €
Intégration d'actif	700,00 €

Ateliers de formation aux gestes qui sauvent

La commune organise des sessions de formation aux Premiers Secours pour les habitants

Si vous êtes intéressé, inscrivez-vous en mairie pour être informé des prochaines sessions.



La Bibliothèque de Marchamp

A une époque où la tablette était moins élaborée, le philosophe romain CICERON écrivait cette citation : « si vous possédez une bibliothèque et un jardin, vous avez tout ce qu'il vous faut »

Vous avez un jardin … nous vous offrons la bibliothèque !

Créée en 2012, **la bibliothèque de Marchamp fête ses 10 ans d'existence** ; pour marquer cet événement, vous pouvez d'ores et déjà cocher sur votre agenda la date du **samedi 18 mars 2023** où une pièce de théâtre suivi d'un apéritif dînatoire vous seront offerts à la salle des fêtes.

Côté bilan, cette année 2022 restera un bon cru puisque nous enregistrons 3 nouveaux lecteurs, l'équipe de bénévoles s'est renforcée et 24 personnes sont venues emprunter 1015 livres (notre record). Notre partenariat avec la bibliothèque de prêt de Belley nous a permis de leur emprunter 520 ouvrages et 159 livres ont été livrés par la navette bimensuelle grâce au service de réservation en ligne (lecture.ain.fr)

Afin que toutes les personnes du village qui le souhaitent puissent bénéficier du service public qu'offre notre bibliothèque de proximité avec ses 2000 références, des portages de livres à domicile sont également réalisés. Un grand merci pour leur contribution à Anne, Céline, Fanny, Sylvie et Marc ainsi qu'aux nombreux donateurs qui nous ont permis d'étoffer et de renouveler 120 titres de notre collection.

Attention, dès 2023, **nouveaux horaires d'ouverture et nouvelle équipe** afin de toucher un plus large public notamment les jeunes et les résidences secondaires pour vous accueillir en toute simplicité :

Les mercredis de 16h30 à 18h30
Les vendredis de 14h à 18h (secrétariat de mairie)
Les samedis de 09h30 à 11h30

Et enfin, pour bien finir l'année, les plus jeunes enfants de la commune se sont retrouvés autour de l'arbre de Noël de la bibliothèque le samedi 3 décembre où un livre et des papillotes leur ont été offerts avec l'aide du comité d'animation.

Nous vous rappelons qu'une boîte à livres est à disposition sous l'auvent de la buvette du musée ; vous pouvez emprunter ou déposer un livre selon vos envies.

En espérant vous voir toujours plus nombreux à la bibliothèque, l'équipe de bénévoles vous adresse tous ses vœux et vous souhaite une excellente année de lecture pour 2023.

Contact : biblio.marchamp@gmail.com

LES AMIS DU PATRIMOINE DE CERIN-MARCHAMP

L'association " LES AMIS DU PATRIMOINE DE CERIN-MARCHAMP » a été créée le 23 septembre 2018 sous l'impulsion de Patrice MAQUAIRE son premier président.

Son but est de repérer et de préserver le patrimoine bâti et naturel de la commune.

La rénovation du Four du creux Perret réalisée en décembre 2020 a été inaugurée le 17 Septembre 2022, ce qui a permis de réunir l'ensemble de la commune, et a eu un franc succès.

Désormais, il faudra réfléchir à un usage collectif et régulier des fours communaux.

L'association remercie Mr Le Maire Jean Marcelli et le conseil municipal pour leur participation lors de cet événement.

Notre prochain projet sera de faire un inventaire photographique des « monuments » et lieux remarquables peu connus et nous comptons sur chacun d'entre vous pour partager votre connaissance de l'histoire locale.

L'association compte 29 adhérents, 9 administrateurs. Luis LOPES président, Patrick GROS, trésorier et France-Noëlle LEFAUCHEUX, secrétaire, forment le bureau.
L'association est ouverte à toutes et tous et l'adhésion annuelle est de 5€.

Contact : Luis LOPES
40 rue du clos 01680 Marchamp.





Le Musée de Cerin

à la recherche de vieilles photographies !

Comme vous l'avez peut-être appris le 17 septembre, à l'occasion de l'invitation conjointe de la mairie de Marchamp, de l'association du musée et de l'association du patrimoine, le musée va changer.

Des rénovations vont être effectuées : l'installation électrique, des travaux d'aménagement et de décoration vont être engagés cet hiver. La scénographie sera aussi revue et présentera le travail des carriers de Cerin. **Nous faisons appel à tous les habitants de Marchamp** qui posséderaient de vieilles photographies de la carrière de Cerin et en particulier des carriers. Vous pouvez nous les confier, quel que soit leur état. Nous les reproduirons et agrandirons celles-ci afin de les exposer. Nous vous offrirons, pour vous remercier, une image numérique retouchée de vos aïeux.

Vous pouvez contacter Marc Del Piano, un membre de l'association que vous connaissez ou la Mairie.

Nous vous remercions par avance pour votre participation à cette juste quête !



"Un carrier au travail"

Contact :
200 rue principale, Cerin
museedecerin@gmail.com,
07 65 55 62 99



« Maquette du futur musée »



« Le futur musée de Cerin »

Assemblée générale annuelle de l'Association du Musée Paléoécologique de Cerin
Vendredi 3 février 2023 à 20h00

Société de Chasse



Composition du Bureau :

Président : Martial BONNARD

Vice-président : Gérard SIRVEN

Trésorière : Laurence JEANSON

Sociétaire : Jacques FRACHON

Membres : Patrice BONNARD,
Jean-Paul DASSIN, Dany JOSEPH

RAPPEL DE SÉCURITÉ

Lorsque des panneaux « Chasse en cours » sont présents sur les routes ou chemins, prière de ne pas les jeter ou les déplacer.





Pour la sécurité de tous, les panneaux sont placés en début de battue et retirés en fin de battue.

Contact :
Martial BONNARD
06 83 82 40 09
vicomte01@orange.fr

Journée Tartes
Samedi 13 mai 2023



Vie Scolaire

École publique de Lhuis

L'école de Lhuis située en plein cœur du village, accueille les enfants de Lhuis, Innimond et Marchamp.

Quatre enseignants se répartissent les 68 élèves de l'effectif 2022-2023 :

Mme JACOT et Mme MOUGEOT : 3 classes de maternelles, avec 27 élèves
Mme RIBEIRO : les CP et CE1 avec 18 élèves
Mr DEGLISE : les CE2, CM1 et CM2, avec 23 élèves.

Madame RIBEIRO est directrice de l'école depuis cette rentrée scolaire.

Ecole primaire
LE VILLAGE 01680 LHUIS
04 74 39 83 60 - ce.0010487Z@ac-lyon.fr

Collège Chartreuse de Portes

Le collège interdépartemental rural est situé à Briord et recrute ses élèves dans 13 communes de l'Ain et de l'Isère.

L'établissement, très attendu pour rapprocher l'enseignement secondaire au lieu de vie des populations, a ouvert à la rentrée 2018/2019. Gain de temps de transport, meilleure répartition des élèves entre Lagnieu et Belley pour l'Ain, et Morestel et Montalieu pour l'Isère. Une qualité de travail au quotidien, pour les quelques 700 collégiens accueillis chaque année.

Collège Chartreuse de Portes
300 rue du savoir 01470 BRIORD
04 26 08 81 00
0011429y@ac-lyon.fr

Lycées du Bugey

Les lycées du Bugey de Belley sont deux établissements publics locaux d'enseignement (EPLE), géographiquement distants de quelques décamètres :

Le lycée général et technologique (LGT) du Bugey, qui scolarise 640 élèves ;

Le lycée professionnel (LP) du Bugey, où sont inscrits 210 élèves.

Pour l'examen du baccalauréat, le LGT propose :

Une série générale

Une série technologique STMG (sciences et technologies du management et de la gestion).

Différentes spécialités et options permettent à chaque élève de s'épanouir pleinement dans son parcours scolaire.

Lycées du Bugey
113 Rue du 5ème RTM 01300 BELLEY
Tèl. : 04 79 81 02 18
bugey.ent.auvergnerhonealpes.fr/le-lycee/



Le Sou des Ecoles de Lhuis

Le Sou des Écoles est une association dont l'objet principal est d'organiser des événements pour collecter des fonds, qui servent au financement de nouveaux matériels, de projets d'écoles, de sorties scolaires, pour l'épanouissement des enfants scolarisés.

L'assemblée générale du Sou des Ecoles de Lhuis a eu lieu fin septembre 2022 pour faire le bilan de l'année scolaire passée, et élire un nouveau bureau pour l'année 2022-2023, à savoir :

Président : ***Michaël ROUX***

Vice-président : ***Sébastien VARILLE***

Trésorière : ***Stéphanie PEREZ***

Secrétaire : ***Christophe CALONE***

Sont également membres actifs au sein du Conseil d'administration : Sylvain Chapier , Heïdi Favier, Yoann Bernard, Noémy Dompnier, Armand Gerfaud-Valentin, Odrée Chaminade, Sandra Brunier, Emily Vachet, Etiennes Jacques .



En 2023, le Sou des Écoles prévoit encore de belles animations, qui seront relayées auprès des habitants de la commune. Notez les dates dès à présent !

Loto : 5 février
Vente de Tartes : 4 mars
Carnaval + Fête de Pâques : 8 avril
Drive horticole : 6 mai
Pétanque : 24 juin
Kermesse : 8 juillet

Mission Locale
Bugey - Plaine de l'Ain

+ 25 000 JEUNES ACCOMPAGNÉS

Sur ces 10 dernières années dans les 126 communes du territoire de la Mission Locale. Ils sont venus chercher un(e) :

INFORMATION / ACCOMPAGNEMENT / ORIENTATION / FORMATION / EMPLOI

La Mission Locale est née en 1982, sous la forme d'une PAIO (permanence d'accueil d'information et d'orientation),
elle se transforme en 2005 en Mission Locale Bugey Plaine de l'Ain.

La Mission Locale accompagne tous les jeunes de 16 à 25 ans dans leur démarche d'autonomie.
Depuis 40 ans, elle développe une approche globale permettant ainsi au public d'être guidé sur toutes les thématiques
les concernant : **santé, logement, mobilité, projet professionnel mais aussi culture, citoyenneté**.



16 lieux d'accueil
Renseignez-vous :

contact@mljbpa.fr
04 74 34 61 22
https://mljbpa.goodbarber.app/

Calendrier des collectes

BÉNONCES · INNIMOND · LOMPNAS, MARCHAMP · ORDONNAZ · SEILLONNAZ

2023

Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

www.cc-plainedelain.fr

BAC ORDURES MÉNAGÈRES



Bien fermer vos sacs

Veiller à sortir les bacs et sacs la veille au soir de la collecte et à les rentrer le soir de la collecte

BAC DE TRI / SAC JAUNE



En vrac, écrasés mais pas imbriqués



JANVIER 2023

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

FÉVRIER 2023

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

MARS 2023

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AVRIL 2023

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

MAI 2023

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	13	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JUIN 2023

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

JUILLET 2023

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AOÛT 2023

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

SEPTEMBRE 2023

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE 2023

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

NOVEMBRE 2023

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

DÉCEMBRE 2023

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Horaires des Déchèterie de la Plaine de l'Ain

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Amberieu	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h(*)
Meximieux	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h(*)
Lagnieu	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h(*)
Loyettes			8h30-12h		8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
Villebois					8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h		13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
St Rambert				8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
Lhuis					8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h		13h30-18h		13h30-18h	13h30-18h

(*) fermeture à 19h en période éstivale (du 01 avril au 30 septembre)



Le Dicrim est un document réalisé par le maire qui a pour objectif d'informer tout citoyen sur les risques naturels et technologiques, les conséquences sur les personnes et les biens, les mesures individuelles et collectives de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre, les événements et accidents significatifs survenus dans la commune (circulaire du 20 juin 2005), les moyens d'alerte en cas d'événement ou de danger.

Près de 28 000 communes sont concernées par l'obligation de réaliser un Dicrim. Il s'agit de communes disposant d'un Plan de prévention des risques naturels, miniers ou technologiques de communes situées dans les zones de sismicité, etc.

La commune de Marchamp est donc concernée par ce document.
Rédigé en 2021, le DICRIM de Marchamp présente la marche à suivre en cas d'alerte de risques majeurs pour la population.

Ce Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est distribué dans les boîtes aux lettres de la commune, et l'ensemble des documents sont consultables aussi à partir d'Internet sur le site de la Préfecture ou du portail georisques.gouv.fr.

Communauté de Communes Plaine de l'Ain

« 2022 aura été de nouveau une année singulière, moins contrainte au niveau sanitaire, mais avec une crise énergétique et géopolitique qui touche tout autant nos familles, nos communes ou nos entreprises.

Sur le plan économique, le territoire résiste bien globalement, avec toutefois des fragilités dans certains secteurs. Le tourisme connaît un repli, que nous espérons passager dans l'attente du retour des visiteurs étrangers. De nombreuses entreprises connaissent des difficultés de recrutement. Aussi, avons-nous multiplié les initiatives : salons de l'emploi dans de nombreuses communes, ou par filière, accompagnements spécifiques des décrocheurs universitaires avec la mission locale…

Concernant les **mobilités**, la Plaine de l'Ain a fait le choix de maintenir la compétence au niveau régional. Les entreprises demeurent donc exonérées du versement transport, qui taxe les salaires. Un pas important a été franchi par la Région Auvergne Rhône-Alpes en rattachant le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain au réseau de transport public.[…]. En parallèle, la communauté de communes travaille en ce moment à un transport à la demande pouvant desservir toutes les communes en rabattement vers leurs villes centres respectives ou vers l'hôpital.

La gare d'Ambérieu en Bugey et ses abords vont entrer en travaux pour plusieurs mois. […]. Les quais de la gare sont désormais accessibles par ascenseur, le stationnement commence à être régulé. Les travaux vont se poursuivre en 2023 et 2024 pour créer un véritable **pôle d'échange** confortable pour tous les usages de mobilité.[…]. Le quartier et ses habitants ne sont pas oubliés ; la requalification de la friche dite Cordier et de ses abords devra permettre de lui redonner une activité économique, une vie en journée et en soirée, une dynamique qu'il avait peu à peu perdue.

Pour développer l'**habitat**, tout en épargnant le plus possible les espaces agricoles et naturels, les fonds en faveur de l'habitat intègrent désormais les démolitions nécessaires. De plus en plus, il faudra reconstruire la ville sur la ville.

De même la CCPA accompagne les communes pour leurs projets de rénovation énergétique de leurs bâtiments. Qu'il s'agisse de passer l'éclairage des équipements communaux en LED ou d'étudier des rénovations lourdes et de nouveaux systèmes de chauffage et de confort d'été. Elle a animé depuis un an des ateliers techniques pour accompagner des réductions de l'éclairage public. Les villes et villages du futur se dessinent sous nos yeux.

Enfin, les services de **collecte des déchets** ont été réduits en termes de fréquence, pour tenir compte de la montée en charge du tri, mais aussi et surtout pour préserver le pouvoir d'achat malmené des habitants. Cela a créé chez certains du mécontentement, mais la collecte est très consommatrice d'énergie et le traitement des déchets de plus en plus coûteux. Plus que jamais, le meilleur déchet est celui que l'on arrive à ne pas produire. Un grand plan de prévention est en construction et nous souhaitons embarquer toutes et tous dans cet objectif collectif.

Voici quelques-unes seulement des actualités de l'intercommunalité de la Plaine de l'Ain. Vous pouvez nous suivre sur les réseaux sociaux pour être informés tout au long de l'année. Je vous souhaite, ainsi qu'à toutes vos familles, une belle année 2023 ».

Jean-Louis GUYADER,
président de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain

Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

www.cc-plainedelain.fr

L'éducation artistique et culturelle s'installe dans la Plaine de l'Ain

Un projet culturel de territoire est en phase de développement, avec des actions culturelles qui démarrent dès décembre 2022. Dans le but de renforcer le lien social et la vie culturelle locale, la CCPA vise à reconduire un projet d'éducation artistique et culturelle à destination de différentes catégories de publics, des communes et des habitants.

Cosignataire d'une convention d'éducation artistique et culturelle depuis 2017, la CCPA souhaite renouveler son partenariat avec la DRAC, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Ain et l'Education nationale. La nouvelle convention est en préparation et le projet sera officiellement lancé en 2023-2024.

Entre temps, une année de préfiguration est prévue sur l'année scolaire 2022-2023. Durant cette année exploratoire, nous avons le privilège de travailler avec des partenaires reconnus, artistes passionnés et expérimentés, qui souhaitent parcourir notre territoire et aller à la rencontre de différents publics.

Artistes et participants auront l'occasion d'explorer à travers l'art le thème « Une plaine de lien : ce qui nous lie aux autres et à notre territoire ». Cette thématique constituera le fil rouge du projet pour les années à venir.

Qu'est-ce qui se prépare cette année ?

Trois volets artistiques et quatre équipes d'artistes en itinérance sur l'ensemble du territoire !

Pour le volet « danse », deux équipes artistiques :
- La jeune compagnie du Centre chorégraphique national de Rillieux
- Groupe Nuits, basé à Bourg-en-Bresse

Pour le volet « arts du récit » :
- La conteuse Aurélie Loiseau, qui développe son activité dans l'Ain, en partenariat avec le Centre des Arts du Récit

Pour le volet street-art mural :
- Le collectif Passe Mural, composé de deux artistes muralistes qui développent depuis 15 ans des projets participatifs

Au programme : des spectacles, des ateliers et autres formats courts pour une rencontre avec les artistes et avec la thématique « une plaine de liens »

Qui participe ?

Les projets d'éducation artistique et culturelle sont souvent à destination des enfants et des jeunes, mais également des personnes éloignées de la culture. La CCPA souhaite rendre ce projet inclusif et toucher différentes catégories de publics : milieu scolaire et périscolaire, champ social, médico-social ou socio-culturel, les communes rurales, les habitants…

Restez à l'écoute pour le programme de l'année 2023-2024 !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.cc-plainedelain.fr rubrique Culture > Projet culturel de territoire



La jeune compagnie du Centre Chorégraphique National de Rillieux, qui sera présente sur notre territoire en 2022-2023
crédit : Romain Tissot

Infos Utiles

Une question sur votre logement : des juristes vous informent gratuitement !

L'ADIL de l'Ain, Agence départementale d'information sur le logement, a pour mission de délivrer **gratuitement** des conseils **juridiques, financiers et fiscaux** sur le **logement et l'habitat.**

Ses conseils, délivrés par des **juristes spécialisés en droit immobilier**, vous permettront de connaître et comprendre les règles applicables en matière **de location, accession à la propriété, copropriété, droit de la propriété**, ainsi que **les aides à l'amélioration de l'habitat et la rénovation énergétique.**

Chaque année, l'ADIL de l'Ain délivre auprès d'un public varié (propriétaires occupants ou bailleurs/ locataires / collectivités et acteurs du logement), plus de 13 500 conseils.

Pour consulter l'ADIL, vous pouvez prendre contact avec nos services au 04.74.21.82.77, nous adresser un mail adil@adil01.fr, ou prendre rendez-vous auprès de notre siège et de nos permanences de proximité.

Les services de l'ADIL sont ouverts **sans interruption** du lundi au jeudi de **9 heures à 18 heures** et le vendredi de **9 h à 17 heures.**

ADIL de l'Ain - 34 rue du Général Delestraint,- 01 000 Bourg en Bresse

Tel : 04.74.21.82.77 - Mail : adil@adil01.fr - Site internet : adil01.org

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion : chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée.



Pour éviter les intoxications, il suffit d'avoir quelques réflexes essentiels :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez à une bonne aération et ventilation de votre logement tout au long de l'année.
- Respectez les consignes d'utilisation de vos appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, four, brasero, barbecue, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone
[ou lien raccourci : bit.ly/MonoxCO]

Géorisques

À l'heure où le changement climatique est susceptible d'accroître la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles et de nous rendre plus vulnérables aux accidents industriels, il est essentiel de sensibiliser chacun à ces risques et à l'acquisition des bons réflexes en cas de crise.

La plateforme de référence sur les risques, créée par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, a été entièrement repensée pour simplifier le parcours des utilisateurs (citoyens, élus et professionnels) et proposer à chacun un parcours adapté.

GÉORISQUES

www.georisques.gouv.fr



Frelon Asiatique et recherche de nids

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plate-forme de signalement en ligne : **frelonsasiatiques.fr**

2022 : Des indicateurs à la hausse

A mi-septembre le nombre de nids découverts sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes est 2 fois plus important que celui de l'année dernière. Sans préjuger de l'évolution attendue sur cette 2ème partie de l'année, cela laisse craindre une extension et une pression du frelon asiatique encore plus forte sur notre territoire et doit nous inciter à la plus grande vigilance.

Il est donc essentiel de déclarer,

nous comptons sur vous !

Section apicole GDS Auvergne Rhône-Alpes



Etat Civil



Naissances

Lorenzo PETTEGOLA le 25 février 2022

Mariages



Catherine SIRVEN et Thomas ELGUEDJ le 09 juillet 2022

Laetitia LETANGRE et Michel BEURET le 03 septembre 2022

Juliette SALANON et Florent SUREL le 17 décembre 2022

Décès

Albert WEBER le 15 mars 2022

Léonard LAURETTA le 14 juin 2022

Dominique VAROUD le 29 juin 2022

Yvette CHEVAUCHET le 30 juillet 2022

Décès hors commune :

Jean PERRET le 28 janvier 2022

Marcel VIOLLET le 07 avril 2022

Marthe MEUNIER le 14 juin 2022

Odette FONTAINE le 13 novembre 2022

Marie-Thérèse MOYRET veuve CARTIER le 16 novembre 2022

Recensement de la population 2023

Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain !

Encore plus simple par internet

le-recensement-et-moi.fr



La Commune de Marchamp est concernée par la recensement en 2023.

Deux agents recenseurs sont recrutés pour venir à votre rencontre, **du 19 janvier au 18 février 2023.**

Plusieurs solutions s'offrent à vous pour participer :

- La réponse par **internet** : **rapide et confidentielle**, répondez dès réception de vos codes en boîte aux lettres.

- En complétant le formulaire déposé par les agents recenseurs.

Merci d'accorder votre meilleur accueil à :
Marie Madeleine MARCELLI et Philippe SALANON





Numéros Utiles

Mairie de Marchamp : 04 74 39 84 09 - mairie.marchamp@orange.fr

CCPA Communauté de Communes Plaine de l'Ain : 04 74 61 96 40

Gendarmerie de Lhuis : 04 74 39 80 01
Médecin de Lhuis : 04 74 39 82 54
Cabinet infirmier de Lhuis : 04 74 36 75 80
Centre hospitalier Bugey Sud (Belley) : 04 79 42 58 58
Assistante sociale (CCAS de Belley) : 04 79 42 23 04
Enedis dépannage : 0800 47 33 33

CLIC Plaine de l'Ain : 04 74 46 19 04
SR3A - Syndicat Rivière Ain Aval Affluents : 04 74 37 42 80 contact@ain-aval.fr

Pompier : 18
Police secours : 17
Samu : 15

Centre Antipoison : 01 40 05 48 48
Centre de réanimation : 01 58 41 41 41

Mairie de Marchamp
135 rue Principale - Cerin - 01680 MARCHAMP
www.marchamp.fr
Horaires d'ouverture les jeudis et vendredis après-midi de 14h00 à 18h00

